

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

17 mars 2021

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-septième jour du mois mars deux mille vingt et un (17/03/2021) à compter de treize heures (13 h) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, située au 820, rue St-Alphonse, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par les décrets 689-2020 et 807-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 21-03-33

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 13 heures.

#### **Ouverture de la séance**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 13 h.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption de l'ordre du jour**

Re 21-03-34

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Fonds Région Ruralité (FRR)
  - Volet 2 : Recommandations du comité technique;
  - Volet 4 :
- Nomination au poste de coordonnateur à la vitalisation;
- Approbation d'un projet;
- Ouverture du poste de coordonnateur loisirs, culture et communications;
- Renouvellement du contrat d'entretien ménager pour 2021-2023;
- Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie;
- Embauche d'une firme pour la réalisation du plan d'adaptation aux changements climatiques et d'identification des talus à risques de glissement de terrain;
- Avis de conformité des règlements d'urbanisme :
  - Règlement numéro 2020-560 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables;
  - Règlement numéro 2020-561 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Lac-aux-Sables;
- Varia :
  - Appui envers la campagne « Vers des collectivités durables »;
  - Appui à la Régie des incendies du Centre-Mékinac;
  - Nomination d'un comité de sélection pour l'ingénieur civil;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 février 2021 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 21-03-35

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021.

- Adopté à l'unanimité –

### **Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

#### **M.R.C. DE MÉKINAC**

<b><u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u></b>	105 281.77
<b><u>Déplacement des employés (es)</u></b>	<u>1 399.75</u>
<b><u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u></b>	<u>741.64</u>
<b><u>Rémunération des maires (février)</u></b>	<u>9 425.59</u>

#### **Fournisseurs de biens et services**

Telus	263.42
Telus mobilité	182.77
Xittel (téléphone)	652.87
Xittel (internet)	609.37
Hydro-Québec	1 689.68
Servitech	7 231.77
Global payments	97.04
La Capitale	22 649.67
Purolator	16.38
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septiques, q-p)	85 017.30
Androïde	151.77
Fournitures de bureau Denis	178.18
Carra	248.39
Entreprises de distribution Denis Samson	45.99
Distribut'eau Plus	26.00
Monsieur Marcel Perron	1 411.72
Direction de la Gestion du fonds du MERN	275.00
Centre bureautique Mauricie	117.33

Ôze publicité	86.23
Services de paie Desjardins	408.18
Visa:	
Frais annuels	60.00
InReach	41.95
Registre foncier	44.00
Informatique	2 366.51
Boulangerie Germain	221.74
Savonnerie BL (1988) Enr.	46.29
Xerox	144.89
Quadient Canada Ltée	2 298.75
Julie Arcand (certificat cadeau)	100.00

Total fournisseurs : 126 683.19

### **Fonds de développement du territoire / FRR Volet 2**

Municipalité de St-Adelphe- Déboursement final FDT	6 600.00
--	----------

Total FDT : 6 600.00

### **Développement économique**

Boulangerie Germain - MAE	502.50
---------------------------	--------

Total Développement économique : 502.50

### **FLI/FLS**

Acceo solutions FLI	104.85
Acceo solutions FLS	93.61
Acceo solutions FLI - Covid	73.89
Gestion Réjean Gagnon - FLI COVID	367.00
Camp du Lac en cœur - FLI COVID	68 875.00
Café aux cinq sœurs Inc.-FLI COVID	11 000.00
9366-5016 Québec Inc. (Auberge Le Bôme) - FLI COVID	13 400.00

Total FLI/FLS : 93 914.35

### **Promotion touristique**

Le Mercier	264.44
Brasserie 500	50.00

Total Tourisme : 314.44

### **Programme de rénovation de l'habitat**

Service d'aide à l'habitation	12 855.35
-------------------------------	-----------

Total Rénovation de l'habitat : 12 855.35

### **Cour municipale**

Ministre des Finances	6 850.00
-----------------------	----------

BAVAC	434.32
-------	--------

SAAQ	68.32
------	-------

Municipalité de Lac-aux-Sables	22 469.82
--------------------------------	-----------

Municipalité d'Hérouxville	2 013.54
----------------------------	----------

Icimédias	703.65
-----------	--------

Gingras St-Onge	71.09
-----------------	-------

D.H. Électronique	57.48
-------------------	-------

Indemnité témoin 806618334	66.60
----------------------------	-------

Monsieur Pierre Bordeleau	1 089.27
---------------------------	----------

Total Cour municipale : 33 824.09

Grand total : 391 542.67

### **TNO DE MÉKINAC**

#### **Fournisseurs de biens et services**

Ville de La Tuque - Intervention service incendie	2 211.51
---	----------

Ville de St-Tite	11.55
------------------	-------

RIVST-M	386.53
---------	--------

Englobe	432.31
---------	--------

Total : 3 041.90

Re 21-03-36

Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 17 mars 2021 totalisant 391 542.67 \$ pour la MRC, 0 \$ pour le parc industriel et 3 041.90 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité –

### **Correspondance**

- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques nous informe qu'un montant de 1 216 \$ sera déposé le 31 mars dans le cadre de l'aide financière dans le contexte de la pandémie, ce qui constitue le deuxième et dernier versement;
- Résolution 2021-R-AG031 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant les Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles;

### **Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-R-AG031 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est accord avec les problématiques soulevées par la MRC Vallée-de-Gatineau;

Re 21-03-37

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de revoir leur positionnement quant à l'interprétation des articles 6.1 et 6.1 des « Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles », de demander l'application de la « Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités » en exigeant du ministère une consultation du milieu municipale conformément à l'article 13 de la Politique et de demander de modifier la définition de la zone vente pour y inclure les milieux municipalisés excluant les TNO.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution 2021-02-050 de la municipalité de Lac-aux-Sables, résolution 2021-02-22 de la municipalité de Hérouxville, résolution 2021-02-049 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban en appui à la nôtre concernant la couverture médicale sur le territoire de la MRC;

### **Dépôt de la correspondance**

Re 21-03-38

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

### **Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 15 mars 2021, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac

dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-03-39

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyée par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

**Comité de promotion et de développement de Notre-Dame-de-Montauban**

Subvention de 10 000 \$ FRR – Volet 2 - Volet Entreprises privées-Démarrage/Relève

**CAMPagne inc.**

Subvention de 10 000 \$ FRR – Volet 2 - Volet Entreprises privées-Démarrage/Relève

**La Brûlerie Mékinoise inc.**

Subvention de 10 000 \$ FRR – Volet 2 - Volet Entreprises privées-Innovation

FLI 9 250 \$

FLS 9 250 \$

Cinq (5) demandes de financement en lien avec la situation actuelle de la COVID-19 ont été accordées :

**Auberge Le Bôme**

**Halte Santé**

**Restaurant au Petit Palace**

**9216-6453 Québec inc.**

- Adopté à l'unanimité –

**Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 - Recommandations du comité technique**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-03-40

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Club Quad Mékinac

*Achat d'une surfaceuse* : 50 000 \$ ou max 14% des coûts liés au projet;

Municipalité de Ste-Thècle

*Réfection du terrain de tennis Ste-Thècle* : 30 000 \$ ou max 80% des coûts liés au projet;

Les villages étudiants inc. ,

*Rafraîchissement de l'offre du site Prospect'air* : 43 500 \$ ou max 67% des coûts liés au projet;

- Adopté à l'unanimité –

**Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 4 : Nomination au poste de coordonnateur à la vitalisation**

CONSIDÉRANT l'entente signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 4 – Soutien à la vitalisation;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à l'affichage d'un nouveau poste, coordonnateur à la vitalisation, afin que cette nouvelle ressource puisse se consacrer à la mobilisation et à la vitalisation du milieu, à la conception et à l'accompagnement de projets de vitalisation;

CONSIDÉRANT que monsieur Alexis Rheault a démontré de l'intérêt pour ce nouveau poste et que celui-ci a les qualifications requises pour mener à bien les tâches qui lui seront confiées;

Re 21-03-41

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de nommer monsieur Alexis Rheault au poste de coordonnateur à la vitalisation.

- Adopté à l'unanimité –

**Fonds région ruralité (FRR) - Volet 4 : Approbation d'un projet**

CONSIDÉRANT que le Comité de promotion et de développement de Notre-Dame-de-Montauban a déposé un projet au Fonds région ruralité (FRR) – Volet 4 afin d'acquérir et installer des équipements nécessaires pour permettre à de futurs exploitants d'opérer un service alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'entente de vitalisation signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit qu'un cadre de vitalisation doit être adopté par le conseil des maires de la MRC de Mékinac avant l'octroi d'aide financière;

CONSIDÉRANT que le projet du Comité de promotion et de développement de Notre-Dame-de-Montauban touche le désert alimentaire que la municipalité subit depuis plus d'un an;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du FRR – Volet 4 un même organisme et ses filiales ne peuvent recevoir plus de 100 000 \$ pour un même projet pour la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT que le Comité d'investissement commun a étudié la demande et la recommande positivement avec certaines conditions;

Re 21-03-42

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'approuver la recommandation du Comité d'investissement commun et d'octroyer une somme de 100 000 \$ provenant du Fonds région ruralité – Volet 4 conditionnellement à la confirmation de l'obtention du financement des autres partenaires au dossier et à la signature d'un bail notarié avec l'exploitant pour la location des équipements.

- Adopté à l'unanimité –



### **Ouverture du poste de coordonnateur loisirs, culture et communications**

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Alexis Rheault au poste de coordonnateur à la vitalisation;

CONSIDÉRANT que le poste était affiché à l'interne jusqu'au 15 mars et qu'aucun employé n'a démontré d'intérêts pour ce poste, il y a lieu d'ouvrir le poste de coordonnateur loisirs, culture et communications à l'externe;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un comité de sélection;

Re 21-03-43

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu de publier l'offre d'emploi pour le poste de coordonnateur loisirs, culture et communications et de nommer monsieur Bernard Thompson, préfet, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, madame Nathalie Groleau, directrice générale, madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique, et madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite à titre de substitut, sur le comité de sélection pour ce poste.

- Adopté à l'unanimité –

### **Renouvellement du contrat d'entretien ménager pour 2021-2023**

CONSIDÉRANT que le contrat actuel pour l'entretien ménager du centre administratif de la MRC se termine le 30 avril 2021;

Re 21-03-44

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de renouveler le contrat de monsieur Marcel Perron pour la prochaine année avec une majoration de 2 %.

- Adopté à l'unanimité –

### **Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités annuel 2020, du schéma de couverture de risques en incendie préparé par monsieur Éric Piché en collaboration avec les représentants des différentes municipalités;

Re 21-03-45

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'approuver le rapport d'activités annuel 2021 du schéma de couverture de risques en incendie, tel que déposé avec une mise à jour pour la municipalité de Ste-Thècle.

- Adopté à l'unanimité –

### **Embauche d'une firme pour la réalisation du plan d'adaptation aux changements climatiques et d'identification des talus à risques de glissement de terrain**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Avis de conformité des règlements d'urbanisme : Règlement numéro 2020-560 modifiant le règlement de zonage et Règlement numéro 2020-561 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Lac-aux-Sables**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement numéro 2020-560 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2020-561 modifiant le règlement de construction;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 21-03-46

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement numéro 2020-560 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2020-561 modifiant le règlement de construction;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité –

**Appui envers la campagne « Vers des collectivités durables »**

CONSIDÉRANT que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

CONSIDÉRANT que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

CONSIDÉRANT que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

CONSIDÉRANT que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

CONSIDÉRANT que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

CONSIDÉRANT que le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

CONSIDÉRANT que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Re 21-03-47

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la campagne « Vers des collectivités durables » proposer par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et de transmettre une copie de la résolution à l'honorable Anita Anand, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Appui à la Régie des incendies du Centre-Mékinac**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-14 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac (RICM) concernant une demande d'appui et de révision du système de radiocommunication;

CONSIDÉRANT que les radiocommunications sont essentielles pour tous les services incendies du Québec et qu'elles doivent être efficaces sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que la couverture actuelle ne permet pas d'avoir des communications efficaces sur plusieurs parties du territoire couvertes par la RICM;

CONSIDÉRANT que la RICM a procédé à des essais et que des évaluations ont été faites à partir d'un site existant sur notre territoire permettant l'atteinte d'une couverture adéquate;

CONSIDÉRANT que ce site est actuellement utilisé par un autre service incendie;

CONSIDÉRANT qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada a refusé la demande de déplacement de la répartitrice de la RICM sur la base de nouvelles règles d'attribution des fréquences, modifiées depuis 2015;

CONSIDÉRANT que ces règles limitent les possibilités d'améliorer la couverture des radiocommunications pour les services incendie et ce à coût raisonnable;

CONSIDÉRANT que notre région est limitée sur le nombre d'infrastructures disponibles pour une telle installation.

Re 21-03-48

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu :

- d'appuyer la régie des incendies du Centre-Mékinac dans ses démarches auprès d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada;
- de demander à Innovation, Sciences et Développement économique Canada de revoir sa politique d'attribution des fréquences pour bénéficier de meilleures radiocommunications sur tout le territoire.

- Adopté à l'unanimité –

**Nomination d'un comité de sélection pour l'ingénieur civil**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour le poste d'ingénieur civil;

Re 21-03-49

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu de nommer monsieur Bernard Thompson, préfet, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, madame Nathalie Groleau, directrice générale, monsieur Louis Filteau, directeur à l'aménagement et monsieur Robin Hould, ingénieur, sur le comité de sélection.

- Adopté à l'unanimité –

**Questions de l'assemblée**

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

**Levée de l'assemblée**

Re 21-03-50

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière